

JUIN 2021



Les Associations d'Habitants de Grenoble-Alpes Métropole

ASSOCIATION CIVIPOLE  
THIZIRI MAMMASSE SOUS LA  
DIRECTION D'ERNEST DRUON

# LA COMMUNE COMME VECTEUR D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

---

ENQUÊTE CITOYENNE SUR LES  
DOCUMENTS D'INFORMATION  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
DANS LA MÉTROPOLE  
GRENOBLOISE

# RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

Durant un mois et demi l'association Civipole a enquêté sur l'accessibilité de l'information sur les risques majeurs, dans les 49 communes de l'agglomération grenobloise, sur les sites web et directement en mairie.

**Les communes de la Métropole sont exposées à de nombreux risques naturels et technologiques.** Le risque d'inondations historiquement ancré dans l'agglomération, les séismes qui touchent fortement le territoire alpin ainsi que le risque d'incendie qui s'intensifie. À cela s'ajoutent des risques issus de l'activité industrielle du territoire.

L'État, le département et les communes collaborent afin de transmettre une information précise aux habitants. **L'enchevêtrement de responsabilités entre les différents acteurs territoriaux** engendre une complexité qui rend l'information préventive moins accessible.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune, les bons gestes, et les bonnes attitudes** à avoir en cas d'événement. Il permet de nourrir la culture du risque, nécessaire afin de réagir de manière adaptée.

En 2012 l'association Civipole (anciennement LAHGGLO) avait réalisé une première étude dans laquelle elle préconisait un rôle plus important des EPCI dans le but d'harmoniser les maquettes et la diffusion de l'information préventive, ainsi qu'un appui sur les acteurs tiers tels que l'IRMa

Lors de notre nouvelle enquête, nous avons trouvé que **les DICRIM étaient disponibles sur 57% des sites web et dans 48% des mairies.** Dans ce second cas, il a cependant souvent fallu guider les agents d'accueil pour obtenir le document.

Cette étude nous a permis de soulever les points qui méritent d'être questionnés. **La pertinence de la mairie comme lieu d'information** sur les risques, ainsi que **le rôle des agents d'accueil** dans la communication, qui sont peu informés sur la question des risques majeurs. Parallèlement, un travail de **clarification des documents** est à faire afin de limiter la confusion encore trop présente entre eux. **S'appuyer davantage sur l'IRMa** comme soutiens pourrait rendre les communes plus efficaces dans l'information préventive.

**Une expérience notable :** la commune de Champ-sur-Drac mobilise une réserve communale efficace dans la gestion de crise, mais également dans l'information préventive par la création d'un lien de confiance avec les habitants et d'une meilleure culture du risque.

L'enquête pourrait être suivie par une autre étude, cette fois centrée sur le rapport des habitants à l'information sur les risques majeurs.

# CONTENUS

04

**QUI SOMMES-NOUS ? // POURQUOI L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS ?**

05

**LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE**

06

**CONTEXTE**

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?  
Quels risques dans la métropole ?  
Qu'est-ce que l'information sur les risques ?  
Qui est responsable de l'information préventive ?  
Qu'est-ce qu'un DICRIM ?  
Quels étaient les résultats de la précédente enquête ?

11

**MÉTHODOLOGIE**

Information sur les sites web  
Enquête en mairie  
Entretiens

13

**ENTRETIENS**

L'Institut des Risques Majeurs  
Commune de Champ-sur-Drac  
La Métropole  
Le Département sur le thème des CLI

17

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE WEB**

19

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EN MAIRIE**

21

**CRITIQUE**

Des mairies parfois difficiles d'accès  
Contexte sanitaire  
Posture d'enquêteur

22

**DISCUSSION**

Confusion entre les documents  
Importance des agents d'accueil  
La Mairie est-elle le bon lieu d'information sur les risques majeurs ?  
L'importance de l'Institut des Risques Majeurs

24

**CONCLUSION**

25

**RESSOURCES ET ANNEXES**

## QUI SOMMES NOUS ?

L'association Civipole regroupe depuis 1999 une trentaine associations d'habitants et de quartiers de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels de la métropole. Elle aborde des sujets très variés, mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, l'urbanisme, les déplacements, la santé et l'environnement et les risques. Son objectif est que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.

## POURQUOI L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS ?

Selon le ministère de la Transition écologique et solidaire, deux tiers des communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel et 60% de la population française réside dans une commune exposée à un risque naturel (Vie publique France, 2020). D'après le rapport du GIEC, le réchauffement climatique pourrait multiplier et accroître l'ampleur des événements extrêmes (Vie publique France, 2020). Pour exemple, selon les Assises Nationales des Risques Naturels, la saison des feux de forêt pourrait passer de trois à six mois en 2050. Parallèlement l'extension de l'urbanisation en zone inondable a accentué l'exposition aux risques (Vie publique France, 2020). Du fait de cette augmentation des événements naturels majeurs, les risques technologiques liés aux aléas naturels connaissent, eux aussi, une croissance nette (Actu environnement, 2021).

Notre société est donc toujours vulnérable aux risques et l'information des populations est un enjeu majeur de la gestion des risques. Elle implique la connaissance des risques présents sur le territoire, des ressources disponibles et des bonnes pratiques.

# OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE



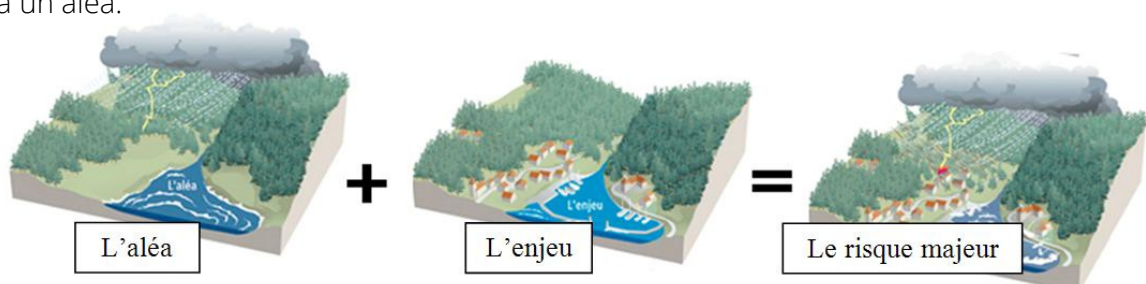
En 2012, nous avons réalisé une première enquête sur la disponibilité des Documents d'Information sur les Risques Majeurs dans l'agglomération grenobloise. En 2021, nous avons repris cette étude avec plusieurs objectifs en tête :

- Définir et clarifier les **enjeux autour de l'information sur les risques majeurs**. Quelles sont les **obligations légales** des différents acteurs de la gestion des risques en termes d'information de la population ? Comment leurs **différentes compétences** se croisent et se complètent ?
- Reprendre les résultats de l'enquête de 2012 et voir **comment la situation a évolué sur la Métropole**.
- **Identifier les freins et les leviers qui permettent une bonne information préventive** sur les risques majeurs et faire des propositions.



## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un aléa correspond à la manifestation d'un événement naturel ou anthropique (débordement d'une rivière, éboulement, etc.). Les enjeux sont l'ensemble des biens et des personnes pouvant être affectés par l'aléa (habitations, routes, écoles, etc.). Un risque majeur se caractérise donc par sa fréquence et le degré d'exposition des enjeux à un aléa.



Le lac déborde en cas d'orage + Un village se trouve au bord du lac = Le lac inondé le village par temps d'orage  
Source: Oree

## QUELS RISQUES DANS LA MÉTROPOLE ?

Les habitants de la métropole grenobloise sont exposés à une pluralité de risques naturels et technologiques.

En termes d'inondation, la rivière de l'Isère expose une large zone de la métropole à des **crues lentes** et le Drac peut être à l'origine de **crue rapide**, notamment par rupture de digue. En août 2005 des crues torrentielles du Domeynon ont provoqué de lourds dégâts dans un quartier de la commune de Domène, environ 70 maisons ont été endommagées et 200 habitants évacués. La crue de référence pour l'Isère est celle du 2 novembre 1859 (période de retour estimée à 200 ans) durant laquelle plusieurs quartiers de Grenoble ont été inondés sous plus d'un mètre d'eau.

La métropole est également confrontée au **risque sismique très présent dans les Alpes**. La sismicité moyenne est classée en zone 4 pour l'ensemble des communes.

D'autre part, plusieurs communes sont exposées aux risques de **mouvement de terrains et des chutes de bloc** du fait de la topographie montagneuse de la métropole. La hausse des températures ainsi que les accidents anthropiques favorisent le **risque d'incendie dans les forêts** environnantes. En juillet 2003, la foudre a lancé un incendie sur Néron à Saint-Martin-le-Vinoux et Saint-Egrève qui a duré plus d'un mois.

À cela s'ajoutent les **risques technologiques** dû à l'activité industriel dans la métropole. 16 barrages exposent le territoire à des risques de **rupture de barrage**. Toutes les communes ne se situent pas dans le périmètre d'un site nucléaire, néanmoins, un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres et accroître la radioactivité atmosphérique et des sols. Le risque de **transport de matières dangereuses** quant à lui est un risque mobile sur la métropole. L'autoroute A480 et la RN 85 sont les seuls axes autorisés pour ce type de transport. Le transport ferroviaire se fait sur la ligne de chemin de fer Grenoble-Briançon

## QU'EST-CE QUE L'INFORMATION SUR LES RISQUES ?

«Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles » (article L.125-2 du Code de l'environnement).

Il existe plusieurs phases dans l'information sur les risques majeurs. La prévention, aussi appelée **information préventive** intervient en amont des événements. Elle doit permettre aux populations d'avoir **connaissance des risques** auxquels ils sont exposés ainsi que les moyens de protection et de secours qui existent. Cette information préventive permet de **nourrir la culture du risque** dans l'objectif que la population sache **être réactive pour se protéger** en cas d'événements.

Dans une seconde phase l'information se fait lors de la situation de crise. Il s'agit là des moyens d'alerte qui ont pour but d'avertir la population du danger en cours ou à venir. L'information se fait au travers de systèmes d'alarmes et pour certaines communes il existe également des listes d'alerte qui permettent d'émettre un message automatique aux inscrits.

## QUI EST RESPONSABLE DE L'INFORMATION ?

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité civile et à la prévention des risques majeurs donne aux citoyens un droit à l'information sur les risques technologiques et naturels majeurs auxquels ils sont exposés.

**L'État par l'intermédiaire du Préfet de Département** doit informer les maires dont le territoire est concerné par des risques naturels. Le Préfet élabore dans un premier temps le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) qu'il porte à connaissance des communes concernées.

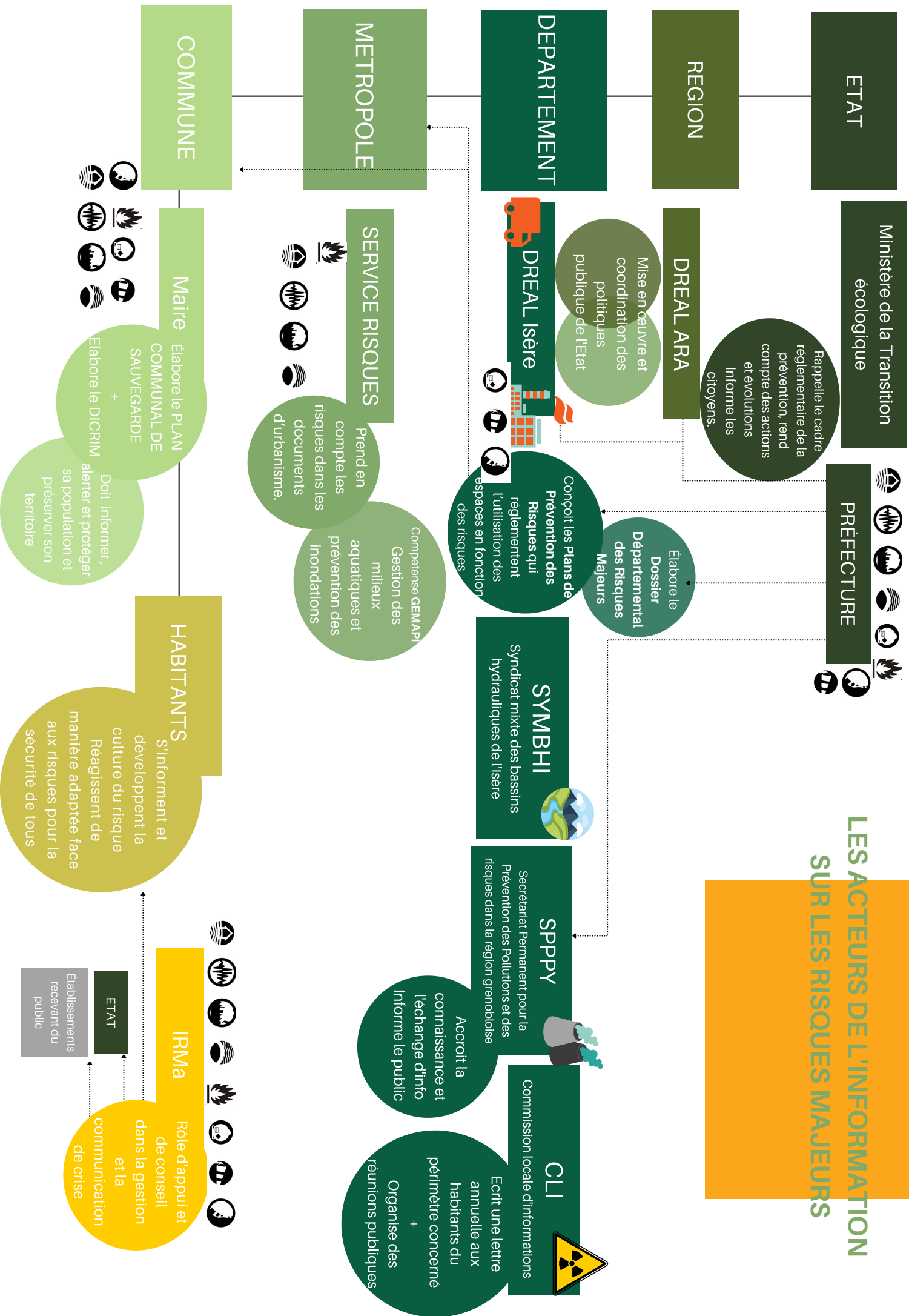
**La commune** sous la responsabilité du maire doit conduire l'information préventive des habitants tous les 5 ans et tous les 2 ans pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels. Pour cela la commune développe un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM.

Au niveau régional et départemental, **la DREAL** est chargée de la mise en œuvre et de la coordination des politiques publiques de l'État. Sur ce même échelon, d'autres acteurs interviennent dans leur domaine de compétence. **Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise** (SPPPY), est chargé notamment d'accroître la connaissance, l'échange d'informations et la prévention du public. Ces actions s'illustrent aux travers de campagnes de communication à l'image de la campagne d'information préventive des bons réflexes lancée en 2018.

Parmi les responsables de l'information au niveau départemental on retrouve également les **Commissions Locales d'Information** (CLI). Les départements sont chargés de l'organisation de Commission Local d'Information sur les sites nucléaires. Il ne s'agit pas d'une obligation légale néanmoins ils ont tous saisi cette possibilité pour suivre l'ensemble des sites nucléaires.

**La Région et les intercommunalités n'ont pas d'obligation légale** dans l'information des populations. Cependant, elles participent à l'information sur les risques par des actions complémentaires et ponctuelles de communication.

# LES ACTEURS DE L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS





# QU'EST-CE QU'UN DICRIM?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'apporter une information simple et utile sur **l'état des risques sur la commune, les bons gestes, les bonnes attitudes à avoir en cas d'événement.**

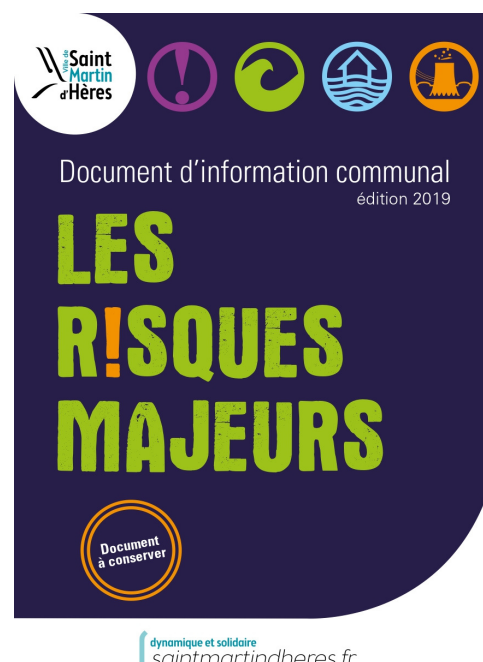
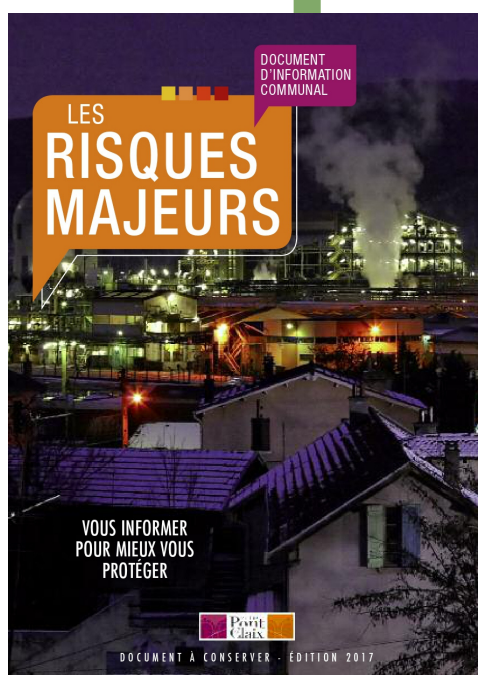
Il permet de nourrir la culture du risque, nécessaire afin de réagir de manière adaptée.

Son contenu est normé, il doit présenter les risques naturels et technologiques présents dans la commune, les conséquences possibles sur les biens et les personnes et les événements passés.

Les mesures de prévention de protection et de sauvegarde doivent aussi être présentes. Enfin le DICRIM présente les moyens d'alerter en cas de danger ainsi que l'attitude à adopter.

Il est aussi essentiel d'évoquer le document Guide des bonélaboré par le SPPPY lors de la campagne d'information et de prévention de 2018, qui concerne les risques industriels majeurs.

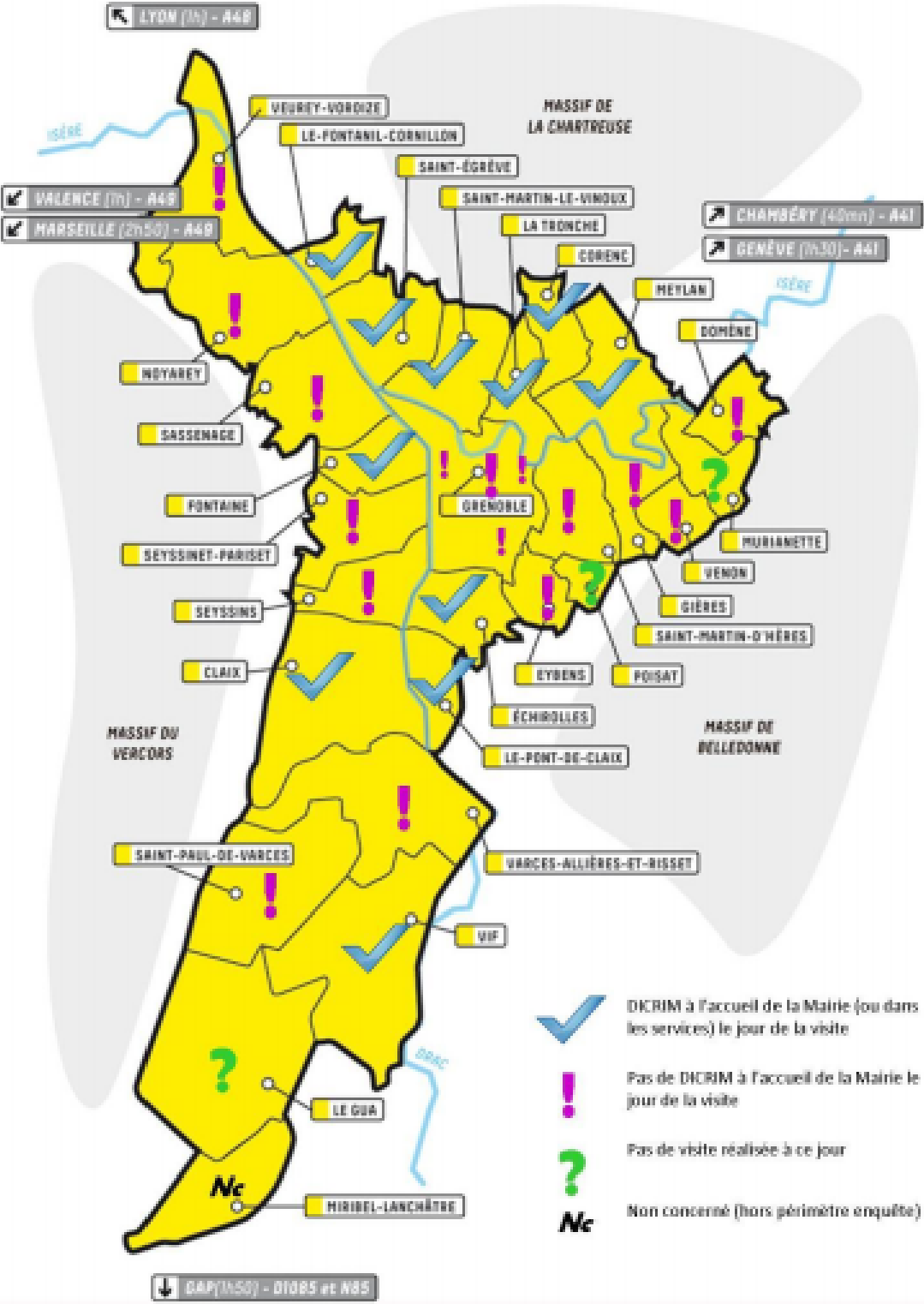
Cette campagne a été l'occasion de développer plusieurs outils d'information, notamment une brochure disponible en mairie du secteur. Dans notre cas, il s'agit de la brochure Y grenoblois. Elle énonce les risques éventuels, leurs caractéristiques et les comportements à adopter en cas d'accidents industriels.



# QUELS ÉTAIENT LES RÉSULTATS DE LA PRÉCÉDENTE ENQUÊTE ?

Depuis l'enquête de 2012, le territoire de l'intercommunalité grenobloise s'est élargi, passant de 26 à 49 communes. Neuf ans se sont écoulés, un délai qui a permis aux communes de mettre en place, mais aussi de mettre à jour leur DICRIM, celui-ci devant être révisé tous les cinq ans.

La précédente étude a révélé que **45% des communes visitées avaient été en mesure de transmettre le DICRIM** aux bénévoles de Civipole lors de leur passage en mairie. Certaines communes telles que **Seyssin, Sassenage et Venon étaient en cours de réflexion quant à l'élaboration du document**. À cet égard l'enquête émettait des suggestions en matière de coopération entre acteurs. Elle **préconisait un rôle plus important des EPCI dans l'harmonisation des maquettes** et dans la distribution de l'information nécessaire aux communes pour réaliser leur document. Parallèlement, elle **soulignait l'importance de la collaboration avec les acteurs experts**, à l'image de l'IRMa. L'enquête soulignait également la mince place qu'occupe la question des risques majeurs dans la conscience des citoyens. Ainsi nous prendrons le temps dans cette nouvelle étude d'observer si ces points ont connu une évolution.



## INFORMATION SUR LES SITES WEB

Avec le développement de tous les services par internet, l'accessibilité de l'information sur les risques majeurs sur le site des mairies prend toute son importance. Les sites web devraient permettre un accès rapide et simple aux informations essentielles, **nous avons donc voulu évaluer la disponibilité des informations sur les risques par ces moyens.**

Nous nous sommes rendus sur les sites web des mairies avec pour objectif d'obtenir le DICRIM de la commune. Nous avons observé la page d'accueil et si le DICRIM n'était pas présent nous nous sommes tournés vers les rubriques pour accéder éventuellement à un onglet risques. Dans le cas d'une absence de résultat à ce stade nous nous sommes tournés vers la barre de recherche pour y taper les mots *risques*, *risques majeurs*, *DICRIM*, *Information risques*. **L'enjeu était de réussir à obtenir le DICRIM complet téléchargeable.**

## ENQUÊTE EN MAIRIE

L'objectif de cette enquête de terrain était de **se mettre dans la peau d'un habitant qui souhaiterait obtenir des informations sur les risques majeurs sur sa commune** de résidence et qui se rendrait en mairie pour avoir accès au DICRIM. Cette démarche devait permettre d'évaluer l'accessibilité du document, mais aussi la capacité de la mairie à guider ses habitants dans leurs recherches.

**L'enquête était structurée par un questionnaire** (Annexe: 1) qui permettait de suivre une ligne directrice et d'évaluer les points suivants :

- La réaction de l'agent d'accueil, et sa connaissance ou non du DICRIM afin d'évaluer l'importance de leur rôle et la coordination avec le service chargé des risques.
- La présence ou non d'un espace informatif dédié aux risques.
- Le service chargé de l'information sur les risques majeurs. La posture d'un service environnement, urbanisme ou de la police municipale n'étant pas nécessairement la même sur ce sujet.
- Les moyens d'informations mobilisés et la fréquence de cette information

**Le protocole de l'enquête était le suivant** : Se présenter à l'accueil de la mairie et demander "des informations sur les risques majeurs dans la commune."

Il était important de ne pas annoncer directement l'enquête afin d'incarner au mieux un habitant en recherche d'informations. D'autre part, nous avons jugé préférable de ne pas annoncer que nous recherchons le document DICRIM afin de pouvoir évaluer davantage la connaissance de l'agent d'accueil sur le sujet.

L'un des éléments essentiels au bon déroulement de l'enquête était la posture prise par l'enquêteur. Par cette enquête, nous souhaitions aider à améliorer le lien entre nos institutions et les habitants sur la thématique des risques majeurs. Pour cette raison et afin de faciliter le dialogue, la posture adoptée lors de l'enquête ne devait pas s'apparenter à une inspection ou une évaluation des capacités des mairies. Pour nous, le partage d'expérience, l'identification des freins et des leviers à une bonne information est fondamental dans la résolution de cette problématique.

# ENTRETIENS

Afin de mieux comprendre l'organisation du système d'acteur de l'information, leurs compétences et comment ils coopèrent nous avons réalisé des entretiens avec certains d'entre eux. Ces entretiens nous ont aussi permis de comprendre les différentes limites que rencontrent ces acteurs dans leurs missions de diffusion de l'information auprès des populations.

Nous avons contacté la Métropole, le Département, l'IRMa et quelques communes par mail afin d'échanger sur le sujet.

Nous avons pu réaliser les entretiens suivants :

## **Ariane PONT**

Cheffe de service  
Accompagnement au pilotage  
des objectifs et des risques.

## **Gaby VITINGER**

Adjoint à la sécurité et en charge  
du suivi du plan communal de  
sauvegarde

## **Vincent BOUDIERES**

Responsable de la Mission Risques

## **Henri DE CHOUDENS**

Président d'honneur de  
l'IRMa

Créé en 1988 à l'initiative d'Haroun Tazieff et du Conseil général de l'Isère, l'institut des Risques Majeurs occupe un rôle d'appui et de conseil dans la communication sur les risques et la gestion de crises.

L'IRMa collabore avec les industries, les professionnels du territoire, les associations ainsi que les collectivités locales dans l'objectif de développer ses compétences et d'articuler une communication entre ces acteurs.

Pour illustrer le panel des missions de l'IRMa, celle-ci vient en appui aux communes dans la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde et de leur DICRIM. Elle contribue également à la réalisation d'exercices, dispense des formations et développe des campagnes d'information pour le public.

Parallèlement, l'IRMa élabore des documents tels que le Plan d'Organisation de la Mise en Sécurité à destination des dirigeants d'établissement recevant du public.

Sa position d'expert ancré dans le territoire lui permet également de faire des propositions concrètes à destination du ministère de la Transition écologique. Dans son récent audit elle propose 25 propositions pour "la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs technologiques ou naturels"

## Henri DE CHOUDENS

Président d'honneur de l'IRMa

Enfin, lors de notre entretien, Henri De Choudens souligne trois éléments majeurs pour une meilleure information de la population :

- Une réelle diffusion des DICRIM dans les foyers
- Un renouvellement régulier de ces derniers,
- L'organisation de réunions publiques qui captent davantage l'attention des habitants

La commune de Champ-sur-Drac se mobilise pour entretenir une culture du risque qui permet une réactivité et une efficacité en cas d'événements majeurs.

Depuis 2002 elle dispose d'un PCS opérationnel élaboré avec l'Irma qui continue d'être un collaborateur essentiel dans les processus de révision de documents. Cette collaboration permet de faire évoluer régulièrement le PCS en développant des formations et des exercices de terrain tous les ans.

Parallèlement, la commune dispose de plusieurs ressources efficaces afin d'informer la population. Champ-sur-Drac accompagné de 12 autres communes de l'agglomération sont abonnés à un système d'appel en masse, le cardalis. En complément des sirènes déclenchées par les entreprises et des véhicules haut-parleurs, la commune a également développé un système de réserve communale.

La réserve communale de Champ-sur-Drac se compose d'habitants bénévoles mobilisables en cas de crise. Ils ont pour missions de réaliser du porte à porte, collecter et diffuser des informations dans une relation d'échange avec les habitants ainsi que d'intervenir en soutien dans la logistique.

Cette réserve communale est un fort atout dans la mesure où elle se compose d'habitants du territoire ce qui permet de créer un lien de confiance avec la population et ainsi de favoriser une information efficace. A cet égard, la commune œuvre à sensibiliser les membres de la réserve par des visites sur les sites à risques et par des formations au secourisme. Dans le même temps, des actions sont menées pour garantir une mobilisation sur la durée et pour renforcer les liens entre bénévoles.

## Gaby VITINGER

Adjoint à la sécurité et en charge du suivi du plan communal de sauvegarde

Champ-sur-Drac est très investie dans la communication autour de risques majeurs. Le DICRIM est très facilement accessible sur le site internet et il nous a été transmis rapidement lors de notre enquête mairie. Il est révisé tous les 4 ans, même s'il n'y a pas eu d'évolution des risques majeurs sur la commune, et il est envoyé dans chaque boîte aux lettres à cette occasion. En complément, environ trois bulletins municipaux par an sont consacrés aux risques et à la réserve communale. Enfin, des réunions d'information sont régulièrement organisées pour les nouveaux arrivants lors desquelles on leur remet le DICRIM.

Cette approche complète garantit la création d'une bonne culture du risque.

Néanmoins, des freins restent dans la diffusion de l'information sur les risques majeurs. Monsieur Vitinger relève l'un d'entre eux qui pourrait être étendu à l'ensemble de la métropole. La compétence de la gestion de l'eau ayant été transférée à la Métropole, les communes n'ont plus accès aux informations qui leur permettraient de contrôler les flux de résidents. Ainsi, la commune rencontre des difficultés pour cibler les nouveaux arrivants car elle a de moins en moins de contacts directs avec la population.

Les EPCI tels que Grenoble Alpes Métropole n'ont pas de compétences en matière d'information préventive sur les risques majeurs. Néanmoins, elles peuvent agir de manière indirecte par des initiatives de communications telles que des brochures

Ces documents ne se substituent cependant pas aux obligations légales des communes, mais ont davantage pour enjeux de contribuer à la diffusion et au renforcement de la culture du risque chez les habitants de la métropole.

## Vincent BOUDIERES

Responsable de la Mission Risques



### Ariane PONT

Cheffe de service  
Accompagnement au pilotage des  
objectifs et des risques.

La loi 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN) a reconnu le droit du public à une information fiable et accessible

« *Toute personne a le droit d'être informée sur les risques liés aux activités nucléaires et leur impact sur la santé et la sécurité des personnes, ainsi que sur l'environnement et sur les rejets d'effluents des installations* ».

Ainsi les départements ont été missionnés en 2006 par l'État pour l'organisation de Commission Local d'Information sur les sites nucléaires. Il ne s'agit pas d'une obligation légale pour les départements pourtant ils ont tous saisi cette possibilité pour suivre l'ensemble des sites nucléaires. Les CLI sont composées à 40% d'élus locaux, 10% de représentant syndicaux des travailleurs, 10% d'association de protection de l'environnement et enfin 10% d'expert et personne qualifiés

Les CLI diffusent des informations sur le fonctionnement et la sûreté des sites nucléaires ainsi que sur la radioprotection. Le fonctionnement des sites est très normé, néanmoins les CLI permettent de donner des informations détaillées sur les événements qui se sont produits, allant du simple court-circuit aux incidents majeurs. Ces commissions permettent également d'expliquer le fonctionnement des sites en matière de consommation et de rejet, ainsi que les processus de démantèlement de la radioprotection des travailleurs. Certaines informations restent secrètes telles que les mesures de protection des centrales ainsi que les stocks de matière disponible.

L'ensemble de ces informations passe par plusieurs médias au moins deux réunions plénières par an et au moins une réunion publique par an. Sont aussi envoyés des courriers à tous les habitants concernés par le périmètre du site afin de rappeler les gestes d'urgence notamment.

Parallèlement les CLI diffusent les comptes rendus de chaque réunion sur leur site web.

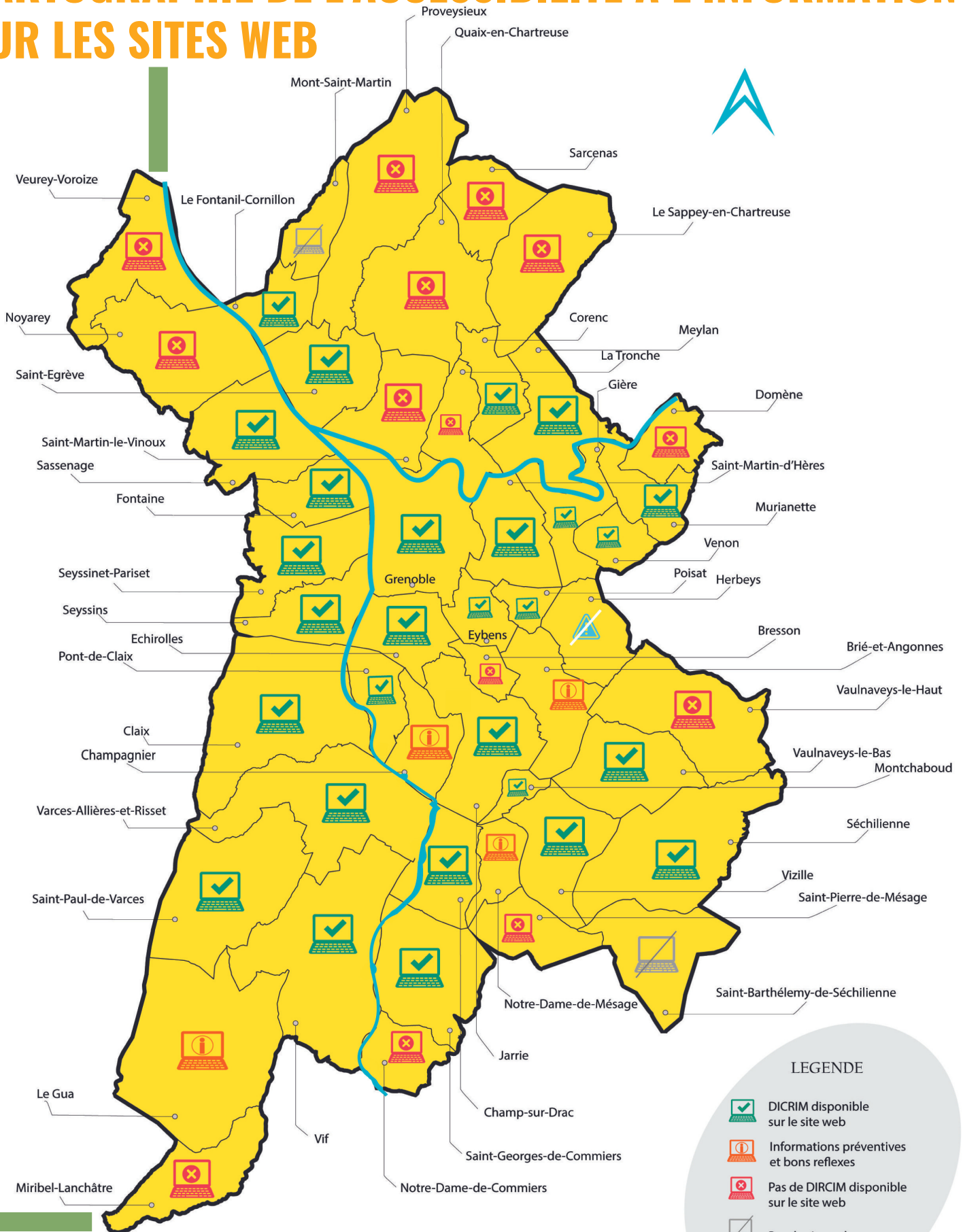
Les CLI rencontrent certaines limites dans leurs missions. En dépit des multiples mesures développées pour diffuser les informations aux habitants, ces derniers ne répondent que très peu présent aux sollicitations de la commission pour assister aux réunions publiques. Il en est de même concernant les comprimés d'iode saturé que les habitants du périmètre concerné sont invités à récupérer en pharmacie pour être prêts en cas d'évènement majeurs : seuls 22% des habitants ont récupéré leur comprimé lors de la dernière campagne.

Ce point soulève plusieurs questions notamment sur la stratégie mise en place en matière de risques. Beaucoup d'efforts sont mobilisés sur la gestion de crise, mais finalement très peu sur l'information de la population qui n'a pas réellement connaissance des risques et des protocoles. Un autre questionnement est la place de la coopération. Les CLI travaillent aujourd'hui avec plusieurs acteurs et partenaires tels que la préfecture, la sous préfecture, les exploitants, l'autorité de sûreté nucléaire ou encore l'institut de radioprotection.

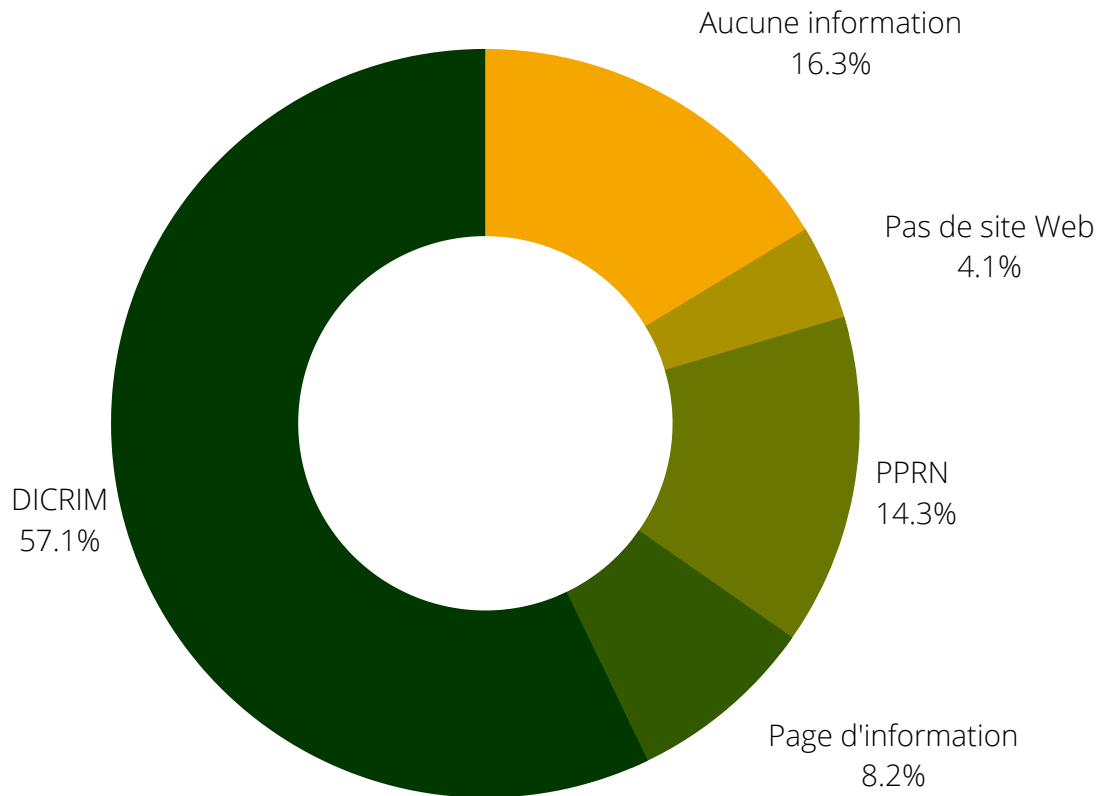
Au vu des écueils relevés, des coopérations avec les acteurs locaux sont envisageables pour les CLI. Des coopérations avec les pompiers, les mairies et les écoles permettraient de développer des actions de proximité inspirant davantage confiance sur la thématique du nucléaire qui est sujette à la méfiance.



## CARTOGRAPHIE DE L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION SUR LES SITES WEB



## QUELLE INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS EST DISPONIBLE DANS LES 49 COMMUNES ?



Dans plus de la moitié des cas, le DICRIM est disponible en PDF sur le site web des communes. Il est **téléchargeable depuis la page d'accueil** ou dans les rubriques risques du site web. Dans plusieurs cas, le document d'information sur les risques industriels du SPPPY était également présent.

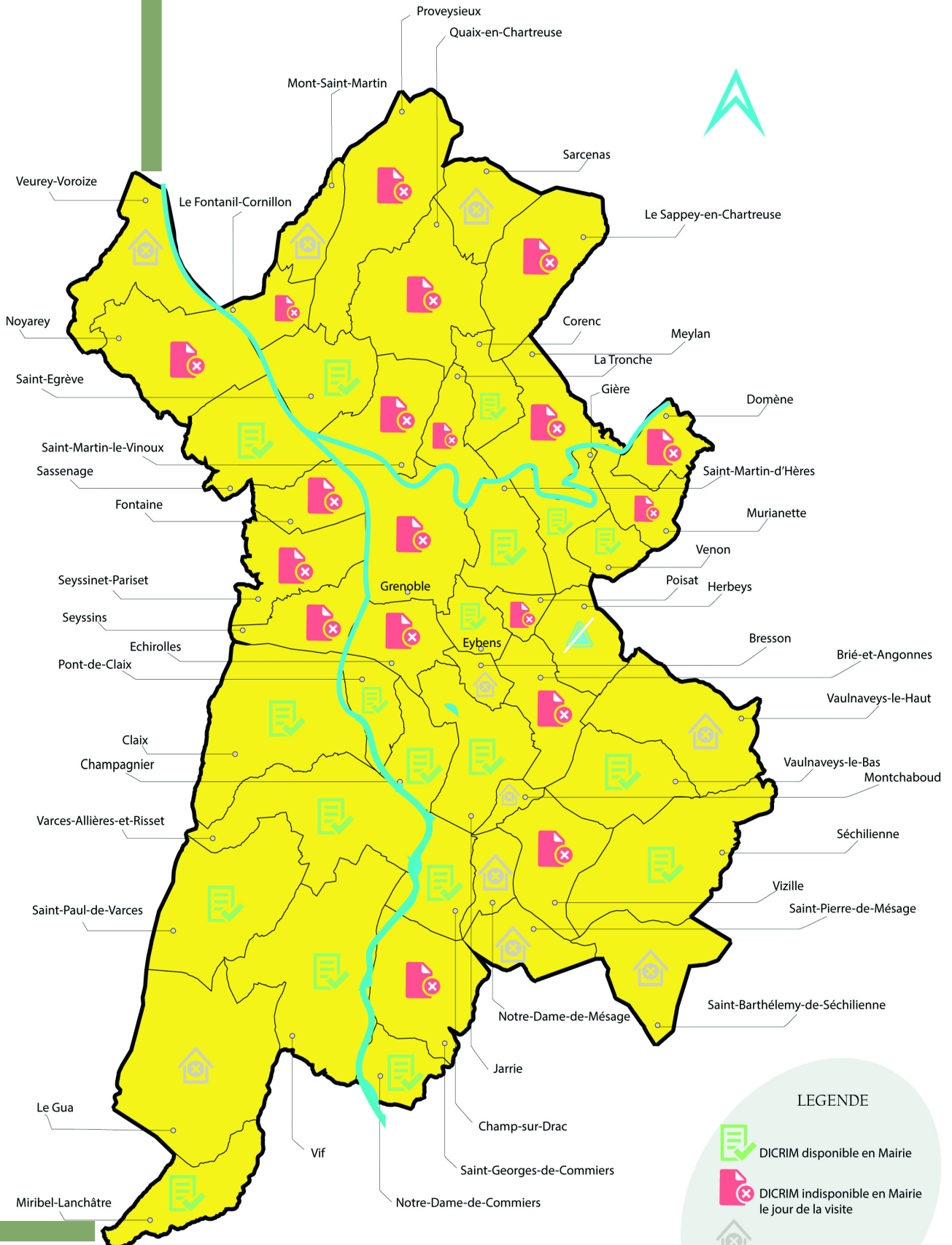
Dans d'autres cas une **rubrique risques présente quelques informations de prévention** et de bonnes pratiques, mais ni le DICRIM, ni le document du SPPPY n'était disponible.

Certaines communes ne diffusent que les PPRN et PPRT. Cette absence de document grand public est un frein dans l'accessibilité à une information claire pour la population.

L'**accessibilité des DICRIM en ligne est encourageante**. Plusieurs communes qui lors de l'enquête de 2012 songeaient à développer cette stratégie de communication diffusent désormais le DICRIM sur leur site web. Les communes de Seyssin, Sassenage et Venon étaient en 2012 en réflexion quant à l'élaboration d'un DICRIM le diffusent désormais.

Les sites web municipaux semblent être des plateformes essentielles pour l'information sur les risques. Cette évolution marque un point stratégique important que nous développerons par la suite.

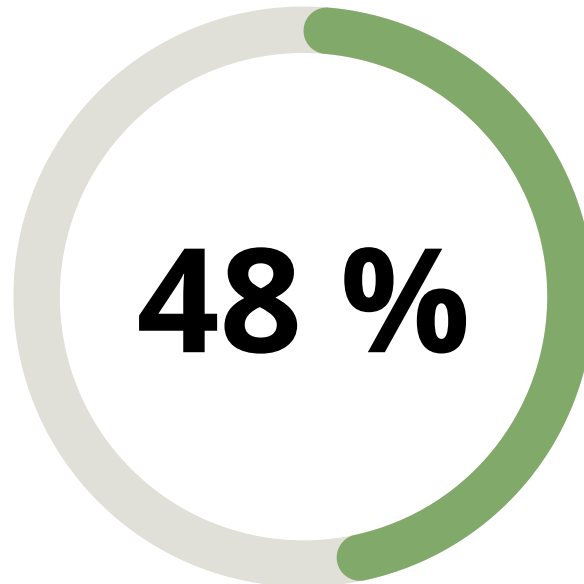
## CARTOGRAPHIE DE L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION EN MAIRIE



## QUELS L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION EN MAIRIE

L'enquête révèle que 48% des communes (**hors mairies fermées**) ont été en mesure de nous transmettre leur DICRIM lors de notre visite.

La majeure partie des DICRIM que nous avons obtenus étaient disponibles **sur demande à l'accueil**, seule une faible part étaient visibles sur les présentoirs dédiés aux brochures. Il a souvent été nécessaire pour les agents d'accueil de faire appel aux responsables d'autres services afin de mettre la main sur le document et nous avons été **orientés vers les services techniques** à plusieurs reprises.



Nous n'avons donc pas toujours pu obtenir le DICRIM, soit parce que celui -ci **n'était pas connu par les agents d'accueil**, soit parce que comme nous l'évoquerons plus loin, il y a eu **confusion entre les documents**. Nous avons aussi parfois été orienté vers la lecture du PLUi ou le document des bons réflexes du SPPPY.

Cette enquête représente une **photographie de l'accessibilité des DICRIM à un instant T**. Les révisions de document, les mairies fermées ou encore l'information des agents d'accueil sont certains des éléments sujets à évolutions qui agissent sur l'accessibilité du document.

## DES MAIRIES PARFOIS DIFFICILES D'ACCÈS

Le territoire de la métropole grenobloise recouvre une superficie de 545,50 km<sup>2</sup> pour un ensemble de 49 communes. Les horaires d'ouverture de celles-ci ont évolué depuis la crise sanitaire avec désormais des accueils sur rendez-vous uniquement ou des plages d'ouverture très restreintes. Par conséquent, **il nous a été difficile de visiter l'ensemble des communes de l'agglomération en un temps d'enquête relativement limité**. Certaines communes excentrées et aux horaires restreints n'ont pu être enquêtées. Nous avons tout de même pu obtenir des informations par téléphone pour certaines.

Comme nous le verrons après cela pose la question plus large de la place de la mairie dans l'information des habitants.

## CONTEXTE SANITAIRE

Le contexte sanitaire a également été un frein à l'enquête. Afin d'éviter les risques de transmission du virus, des mairies ont dû alléger le présentoir des brochures et dans certains cas les DICRIM relativement anciens ont été retirés, restant toutefois disponibles sur demande. On peut imaginer que les mairies dans l'ensemble étaient moins disposées à accueillir du public.

## POSITION D'ENQUÊTEUR

Comme annoncé dans le protocole d'enquête, l'enjeu était de se mettre à la place d'un habitant de la commune pour évaluer l'accessibilité de l'information. Il était alors important de garder une position d'équilibre entre l'habitant et l'enquêteur afin de **ne pas trop orienter les réponses**, mais également, afin d'**éviter tout sentiment d'inspection** pour les agents d'accueil.

La position de l'habitant reste difficile à tenir. Cette demande d'information étant souvent inhabituelle pour les agents d'accueil nous avons très tôt dû présenter l'enquête afin d'expliquer le contexte de la demande. Parallèlement, nous avons fréquemment dû guider les agents d'accueil, par la définition des risques majeurs, la justesse ou non des documents qu'ils nous présentent. Dans beaucoup de cas, **nous supposons qu'un habitant n'ayant aucune information préalable et qui chercherait des informations sur les risques en Mairie ne serait pas reparti avec un DICRIM**, même dans les cas où ils étaient disponibles. Il est d'ailleurs probable que nous soyons passés à côté de certains DICRIM alors même que nous savions ce que nous cherchions.

## CONFUSION ENTRE LES DOCUMENTS

La gestion des risques majeurs passe par de nombreux dispositifs et documents et il n'est pas aisé de s'y retrouver. L'information sur les risques majeurs n'échappe pas à cette complexité et la pluralité des ressources entraîne souvent une confusion entre DICRIM, Plan Communal de Sauvegarde, Information Acquéreurs Locataire et Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Au cours de l'enquête, certaines communes, nous ont transmis le document guide des bons réflexes du SPPPY. C'est un document qui informe sur les gestes à adopter en cas d'accident industriel, mais qui ne parle pas des autres risques.

Dans d'autres cas, nous étions renvoyés vers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Celui-ci apporte des informations sur l'urbanisme, mais pas sur la gestion des risques ou sur les comportements à adopter. Rappelons par ailleurs que le zonage des risques du PLUi sont soumis à des choix politiques et qu'ils ne représentent pas toujours l'exposition réelle aux risques. C'est également un document très technique, là où **l'objectif du DICRIM est avant tout de rendre l'information plus accessible.**

Parallèlement, nous avons constaté que là où les DICRIM étaient plus anciens, il était plus difficile pour les agents d'accueil d'y penser et de les retrouver, alors que les documents plus récents (ex : guide des bons réflexes du SPPPY) nous étaient rapidement transmis. Ainsi **une révision plus régulière des DICRIM permettrait de mieux les inscrire dans le paysage de l'information.**

## IMPORTANCE DES AGENTS D'ACCEUIL

L'un des freins rencontrés dans la recherche d'informations est la méconnaissance des risques majeurs. La quasi-totalité des communes de la métropole grenobloise y sont exposées et pourtant, le terme de "risque majeur" n'évoquait rien pour plusieurs agents d'accueil. Dans de nombreuses situations, les agents d'accueil qui n'avaient pas les informations étaient cependant capables d'aller les chercher en contactant les services concernés. Comme expliqué plus haut, il fallait néanmoins souvent insister et les diriger un peu dans leurs recherches.

**Les agents d'accueil représentent le premier lien entre la commune et ses habitants,** ils sont ceux et celles à qui les habitants s'adressent pour obtenir des informations. Pour ces raisons, nous souhaitons insister sur l'importance de leur place dans le processus de diffusion d'information sur les risques majeurs.

En l'état actuel les DICRIM sont avant tout des documents "disponibles en mairie" il est donc **essentiel que les agents d'accueil soient mieux informés des documents existants,** des services concernés et si possible des risques présents sur la commune.

## LA MAIRIE EST-ELLE LE BON LIEU D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS ?

Comme évoqué dans la partie précédente, dans la stratégie actuelle d'information sur les risques majeurs, la mairie (en tant que lieu) tient un rôle central. Néanmoins, nous avons vu que, dans de nombreux cas, l'accès à l'information était compliqué par plusieurs facteurs.

À l'inverse, nous avons constaté que pour certaines communes, il a été plus aisé d'obtenir le DICRIM sur le site web qu'en mairie. En effet, une grande partie des communes diffuse le DICRIM sur leur site web (voir carte), ce qui permet d'y avoir accès à toute heure et sans avoir à se déplacer.

La stratégie de diffusion de l'information est peut-être à repenser. Aujourd'hui elle agit en partant du postulat que le document est disponible en mairie et que les habitants doivent venir chercher l'information. Or bien souvent les risques majeurs n'occupent pas une place centrale dans les consciences collectives. Comme l'illustre la surprise des agents d'accueil face à notre demande, nous pensons que les habitants ne viennent pas d'eux même chercher l'information. Cependant, l'information préventive est trop importante pour rester dans l'ombre des archives des mairies. Il est nécessaire que les communes soient plus actives dans la création d'une culture du risque et informent directement leur population. De nombreux vecteurs existent déjà et sont à développer davantage :

- **L'envoi du DICRIM plus régulièrement,**
- **La multiplication des campagnes d'information,**
- **L'organisation de réunions publiques,**
- **La formation dès le plus jeune âge à l'école.**

Par ailleurs, internet étant aujourd'hui le moyen privilégié dans la recherche d'informations, le DICRIM doit être accessible efficacement en ligne

## L'IMPORTANCE DE L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS ?

Comme l'illustre l'entretien avec l'institut, l'IRMa a un rôle essentiel dans l'information sur les risques majeur. L'association assiste les institutions à tous les niveaux en partageant son expertise et en étant force de proposition. (Cf les 25 propositions).

Au cours de l'enquête, nous avons constaté que de nombreuses communes étaient accompagnées par l'IRMa dans leurs démarches (révision du DICRIM, mise en place d'un PCS, etc.) et qu'il s'agit d'une grande aide pour elles. L'information sur les risques est une charge importante pour les plus petites communes, qui ne disposent pas de service dédié aux risques ou de moyens suffisants. Cela révèle l'importance de l'IRMa comme acteur expert dans ce domaine et la nécessité de valoriser ces coopérations.

# CONCLUSION

L'agglomération grenobloise se compose de communes inégalement ancrées dans la culture du risque. Dans l'ensemble, nous avons observé que les **Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs n'étaient pas suffisamment portés à connaissance des habitants.**

Il nous a semblé difficile pour un habitant de trouver des informations en mairie sans savoir à l'avance que le DICRIM existe. À l'inverse, l'accessibilité des informations sur internet était plutôt bonne et doit être encouragée.

Des initiatives pertinentes existent également sur le territoire, comme sur la commune de Champ-sur-Drac qui a mis en place une réserve communale de bénévoles à mobiliser en temps de crise.

Une **plus grande collaboration entre communes** permettrait une plus grande accessibilité à l'information sur les risques majeurs et nous pensons que la Métropole aurait un rôle à jouer à ce titre.

**Cette enquête pourrait être complétée par une consultation des habitants** qui permettrait de mieux évaluer l'impact des politiques mises en place sur l'information préventive et de relever les difficultés rencontrées par les habitants pour accéder aux informations. Ce champ n'a pu être traité lors de l'enquête, car l'étude nécessiterait plus de moyens que ceux dont nous disposions.



# RESSOURCES

Climat : vers une aggravation des risques naturels? , *Vie publique france* [en ligne]  
Consulté en juin 2021, Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273322-climat-vers-une-aggravation-des-risques-naturels>

Les industriels confrontés à une augmentation des risques technologiques liés aux changements climatiques, *Actu environnement* [en ligne]  
Consulté en juin 2021, Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/risques-technologiques-natech-augmentation-changements-climatiques-37564.php4>

La démarche française de prévention des risques majeurs, *Memento du maire* [en ligne]  
Consulté en juin 2021, Disponible sur:  
[http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/09/demarche\\_prevention\\_risques\\_majeurs.pdf](http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/09/demarche_prevention_risques_majeurs.pdf)

## NOTE DE SYNTHÈSE DE L'IRMa

Pour la mission d'information sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs technologiques ou naturels  
Disponible sur: <http://www.irma-grenoble.com/PDF/actualite/breves/IRMa-note-information-preventive-2021.pdf>

## ENQUÊTE DE TERRAIN : Accessibilité aux DICRIM

Nom de la commune : .....

Date : .....

Sans présenter l'enquête, observer la disponibilité du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ( DICRIM)

- Visible dès l'entrée
- Disponible sur demande à l'accueil
  - L'agent d'accueil le trouve rapidement
  - L'agent d'accueil a des difficultés à le trouver
  - L'agent d'accueil n'a pas connaissance du document
- Consultable uniquement sur place
- Possibilité d'obtenir un exemplaire personnel
- Plus de stock disponible
- Il n'existe pas de DICRIM

.....  
Existe-t-il dans la mairie un espace réservé aux risques, avec la présence de cartes, de brochures, de plans ?

- OUI
- NON

.....  
**Pour les questions suivantes présentez l'enquête en vous référant au guide d'enquête joint**

.....  
La commune distribue-t-elle les DICRIM par voie postale ?

- OUI | Date de la dernière distribution : .....
- NON

.....  
Si le DICRIM n'est pas disponible en mairie, lesquels des documents suivants peut-on consulter ?

- PLU/ PLUi Plan local d'urbanisme / Plan local d'urbanisme intercommunal
- PPRI Plan de prévention des risques d'inondation
- PPRN Plan de prévention des risques naturels
- PPRT Plan de prévention des risques technologique
- DDRM Dossier départemental des risques majeurs

.....  
Quel service se saisit de la question des risques majeurs ?

- Urbanisme
- Environnement
- Risques
- Service sécurité civile
- Autre : .....

.....  
Qui peut-on contacter pour discuter de l'information sur les risques majeurs ?

Nom:..... Fonction: .....

Contact : .....

.....  
Autres remarques : .....